

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT AO-245-P1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT VISANT À PROHIBER L'USAGE PRÊT SUR GAGE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées de l'arrondissement d'Outremont et des arrondissements de Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Villeray-St-Michel, du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Ville-Marie par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

Que, lors de sa séance ordinaire du 9 décembre 2013, le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* » (**AO-245-P1**).

Que ce projet de règlement a notamment pour objet de prohiber l'usage de prêt sur gage sur tout le territoire de l'arrondissement d'Outremont.

UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION sera tenue, concernant ce projet de règlement, le **mercredi 29 janvier 2014, à 19 heures** à la salle du conseil située au 530, avenue Davaar à Outremont, conformément aux dispositions de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, la mairesse de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Outremont et contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Toute personne intéressée peut consulter ce projet de règlement ainsi qu'une illustration du territoire visé, au Secrétariat de l'arrondissement d'Outremont situé au 543, chemin de la Côte Sainte-Catherine, à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

DONNÉ à Outremont, ce 16 janvier 2014.

Marie-France PAQUET, avocate
 Secrétaire de l'arrondissement

